

Inscriptions pour l'année scolaire 2021/2022.

Les inscriptions se feront **sur rendez-vous**.

Rappel des modalités.

Les parents doivent se présenter à la Mairie avec :

- Le livret de famille , carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance.
- Un justificatif de domicile.
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Attention ! Pour les enfants nés à partir de 2018 , les 11 vaccinations obligatoires sont :

DTP , coqueluche , infections invasives à haemophilus influenzae de type B , hépatite B , infections invasives à pneumocoque , méningocoque de sérogroupe C , rougeole , oreillons , rubéole.

La Mairie remet alors un certificat d'inscription.

Les parents se rendent ensuite à l'école avec :

- Le certificat d'inscription
- Le livret de famille
- Le carnet de santé
- Le certificat de radiation de l'ancienne école (pour un changement d'établissement)

Le directeur procède alors à l'admission de l'élève.